



Délibération-type : Fixation du niveau des indemnités des membres du bureau de la Communauté de communes X

Le Conseil communautaire,
[...]

Vu les articles L. 5211-12 et R. 5214-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Fixe l'indemnité de *Monsieur/Madame X*, Président(e) de la Communauté de communes X, pour l'exercice de ses fonctions, à raison de x % de l'indice 1015 de la fonction publique, à savoir x euros brut par mois ;

**Les limites du montant de cette indemnité sont déterminées en appliquant le barème suivant :*

POPULATION (habitants)	TAUX MAXIMAL en % de l'indice 1015	INDEMNITE BRUTE (en euros)
Moins de 500.....	12,75	477,01
De 500 à 999.....	23,25	869,84
De 1 000 à 3499.....	32,25	1 206,55
De 3 500 à 9 999.....	41,25	1 543,27
De 10 000 à 19 999.....	48,75	1 823,86
De 20 000 à 49 999.....	67,5	2 525,34
De 50 000 à 99 999.....	82,49	3 086,16
De 100 000 à 199 999.....	108,75	4 068,61
200 000 et plus.....	108,75	4 068,61

Fixe l'indemnité de *M. X1*, de *M. X2*, de *M. X3*, pour l'exercice de leurs fonctions de vice-présidents, à raison de x % de l'indice 1015 de la fonction publique, à savoir x euros brut par mois ;

**Les limites du montant de cette indemnité sont déterminées en appliquant le barème suivant :*

POPULATION (habitants)	TAUX MAXIMAL en % de l'indice 1015	INDEMNITE BRUTE (en euros)
Moins de 500.....	4,95	185,19
De 500 à 999.....	6,19	231,58
De 1 000 à 3499.....	12,37	462,79
De 3 500 à 9 999.....	16,5	617,31
De 10 000 à 19 999.....	20,63	771,82
De 20 000 à 49 999.....	24,73	925,21
De 50 000 à 99 999.....	33	1 234,61
De 100 000 à 199 999.....	49,5	1 851,92
Plus de 200 000.....	54,37	2 034,12

Prend acte que la présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe de récapitulation de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Bureau ;

Prend acte que, la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département.



Annexe

RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES MENSUELLES ALLOUEES AUX MEMBRES DU BUREAU :

<i>Madame/Monsieur le Président</i>	<i>X euros</i>
<i>Madame/Monsieur X, vice-président</i>	<i>X euros</i>
<i>Madame/Monsieur X2, vice-président</i>	<i>X euros</i>
<i>Madame/Monsieur X3, vice-président</i>	<i>X euros</i>
<i>...</i>	<i>...</i>

***Attention :** Ce tableau doit obligatoirement être joint à cette délibération, ainsi qu'à toute délibération qui entraînerait quelque modification que ce soit du régime indemnitaire.